

Fiche – Le programme CERV

C'est quoi ?

Le programme CERV « **CITOYENS, EGALITE, DROITS ET VALEURS** » vise soutenir et à développer des sociétés ouvertes, démocratiques, égalitaires, inclusives et fondées sur les droits et l'état de droit. Cela inclut de favoriser l'enthousiasme et l'autonomie de la société civile, d'encourager la participation démocratique, civique et sociale des citoyens et de cultiver la riche diversité de la société européenne, sur la base de nos valeurs, de notre histoire et de notre mémoire commune.

Il est doté pour la période **2021-2027** d'un budget de **1,5 milliard d'euros**.

Le programme CERV repose sur 4 volets :

1. **Égalité, droits et égalité des genres** : promouvoir les droits, la lutte contre la discrimination et l'égalité, y compris l'égalité des sexes, et faire progresser l'intégration des questions d'égalité des sexes et de lutte contre la discrimination.
2. **Engagement et participation des citoyens** : promouvoir l'engagement et la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union ainsi que les échanges entre les citoyens des différents États membres, et sensibiliser à l'histoire européenne commune.
3. **Daphné** : lutter contre la violence, y compris les violences sexistes et les violences envers les enfants.
4. **Valeurs de l'Union** : protéger et promouvoir les valeurs de l'Union

Focus - volet « engagement et participations citoyens »

Action 1 « Mémoire européenne » :

- Priorité 1 : Commémoration, recherche et éducation sur les crimes commis sous les régimes totalitaires
- Priorité 2 : Résistance, transition démocratique et consolidation démocratique dans l'UE

Pour qui ?

Il cible en particulier les **organisations de la société civile** actives aux niveaux local, régional, national et transnational (associations, ONG, mais **de nombreuses autres structures peuvent participer** au programme : structures relevant du **secteur des arts et de la culture** (théâtres, compagnies, musées, etc.), de **l'éducation, de la formation et de la recherche** (établissements scolaires, centres de formation, universités et organismes de recherche...), les **pouvoirs publics** (ministères, collectivités territoriales...) ainsi que les **entreprises**.

Quels types de projets ?

- Production d'études et d'analyses

- Formation, formation de formateurs
- Activités d'apprentissage mutuel et échange de bonnes pratiques
- Activités de sensibilisation, d'information et de diffusion
- Développement et diffusion d'outils
- Campagnes, séminaires, débats, conférences, ateliers
- Jumelages et réseaux de villes...

Où m'informer/me faire aider ?

[Page dédiée au programme sur le site de la Commission européenne](#)

[Sur le site de l'Agence exécutive européenne éducation et culture](#)

[Le site du CIDEM – Association civisme et démocratie : **Point de contact national pour la France**](#)